

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Conseil du Vendredi 23 février 2018

Présents :

- 20 titulaires
- 01 suppléant dont 1 voix
- 05 pouvoirs

Nombre de voix : 26 voix (quorum atteint)

Présence de la DML22 :

- Eamon MANGAN, Directeur DML 22
 - Kristenn LE BOURHIS, adjointe directeur DML 22
-

1. Approbation procès-verbal du 8 décembre 2017

- Correction à apporter concernant l'augmentation de la CPO Armateur : 7€ par marin et non par armateur.
- **Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Précisions de la DML 22 sur la mise en place du Permis d'armement

Précisions du directeur de la DML 22, Eamon MANGAN :

- Accompagnement des pêcheurs pendant la période transitoire de 2 ans
- Aptitude médicale échue : mail automatique envoyé incitant le pêcheur à régulariser au plus vite sinon mise en place d'une procédure de sanctions pouvant entraîner la suspension du permis d'armement
- Incitation à l'utilisation du Portail du marin : +50% d'utilisateurs en Ile et Vilaine, 27% à Paimpol et seulement 20% à St-Brieuc : projet de réservation de salles avec ordinateur pour la formation des marins.
- A la fin de la période transitoire, à partir de 2020, l'administration ne préviendra plus, seul le portail armateur donnera toutes informations nécessaires pour permettre à l'armateur d'embarquer un marin (liste d'équipage à bord) ; et les DML ne saisiront plus les états de service ENIM
- Objectif du permis d'armement : simplification administrative pour les pêcheurs et pour l'Administration.

3. Point campagne coquilles 2017/2018

Bilan depuis le début de la campagne :

- Total gisement principal : 2.814.052 kg soit 73,09 % du quota
- Total Baie avec zones crépidulées : 3.481.089 kg (3.560.545 kg en 2016) soit 90,42 % du quota
- Total estimé avec le nombre de journées de rattrapage dues : 3.740.950 kg
- Comparatif entre le nombre de marées – moyenne/navires – prix moyen en criée :

du 6/11/17 au 21/02/18	du 7/11/16 au 21/02/17
27 marées : 659 kg / 2,44 €/kg	26 marées : 653 kg / 2,38 €/kg

Décision pour la fin de campagne :

- 8 marées supplémentaires, soit fermeture le 28 mars
- 7 journées de rattrapage après la fermeture

Discussions :

- Projet d'augmentation de la taille des coquilles à St-Malo et Ouest Cotentin
- Dans les Côtes d'Armor, nécessité d'attendre l'effet positif de l'augmentation des anneaux pour envisager l'augmentation de la taille des coquilles.
- Pas de fermeture de la pêche lors des températures inférieures à 0° mais prise en compte en cas particulier de pointage hors forfait.

4. Validation de la participation du CDPMEM au programme RECCRU de l'Ifremer (collecteur à juvéniles de crustacés)

- Les demandes de subvention au niveau du Département doivent se faire désormais dans les 3 pays (Trégor/Goëlo, St-Brieuc et Dinan) au lieu du CG 22 auparavant (3 dossiers de liquidation : charge de travail supplémentaire pour le comité)
- Participation des Comités Départementaux pour la mise en place par l'IFREMER du programme RECCRU (collecteur à juvéniles de crustacés).
- Pour simplifier les démarches, souhait du Président d'obtenir l'accord des membres du Conseil du Comité pour toutes les demandes de subvention en cours et à venir :

➤ **Vote : Validation à la majorité (1 contre)**

5. Validation de la nomination d'Alain COUDRAY au conseil d'administration du CEVA

- Nomination d'Alain COUDRAY en tant que censeur au Centre technique CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des algues) de Pleubian.

➤ **Vote : Validation à la majorité des voix (1 contre)**

6. Projet de l'Association des Pêcheurs du Trégor Goëlo (ASPTG)

- Monsieur Yannick HEMEURY en tant que Président de l'ASPTG (Association de Soutien aux pêcheurs du pays de Trégor Goëlo) souhaite remplacer deux chariots élévateurs pour les ports de Pors Even et de Loguivy. Il sollicite la prise en charge d'une partie du coût total par le biais du compte bloqué Crustacés

(surplus des licences après déduction des quotes-parts attribuées au CNPM/CRPM/CDPM et géré par le CRPM).

- Discussions :
 - Remise en cause de l'utilisation de ce compte bloqué pour une minorité de pêcheurs du 22.
 - Dossier présenté différemment en Commission Mer et Littoral
 - Mauvais usage/entretien du matériel par les adhérents de l'Association

➤ **Vote : Contre (12) à la majorité des voix ; Abstentions (5) ; Pour (9)**

- Problèmes sur les ports : nécessiter de faire remonter les informations. Le président propose de se déplacer à chaque Conseil Portuaire
- Manque de suivi des services au niveau de l'autoritaire portuaire (Conseil départemental).

7. Plongée Ormeaux

- Réunion du GT plongée en janvier 2018 comme demandé lors du Conseil de décembre.
- Accord des plongeurs pour que la licence ormeaux devienne départementale (fusion des secteurs PL et SB)

➤ **Vote : Pour à la majorité des voix (16) ; Abstentions (5) ; Contre (5)**

8. Licence Chalut Paimpol

- Proposition de suppression de la licence CHALUT Paimpol suite à une demande lors du dernier Conseil
- Explication de Yannick HEMEURY lors de la mise en place de la licence : Modèle de gestion de la bande côtière entre les 3 et 12 milles avec un système de cloisonnement par taille de navires
- Interrogations des membres sur les conséquences en cas de suppression de la licence
- DML : pas d'autorisation administrative (pêche au-delà des 3 milles).
- Risque de voir venir des navires des autres départements et de toutes tailles

➤ **Vote : Contre la suppression de la licence à la majorité (15) ; Abstentions (6) ; Pour (5)**

9. Point sur le projet Eolien en mer

- Les autorisations administratives ont été accordées mais l'autorisation de mise en construction ne sera pas accordée tant que les études ne seront pas restituées.
- Le comité a demandé des études supplémentaires : effet de la turbidité et du bruit sur les espèces
- Un conseil scientifique se réunit régulièrement pour s'assurer que les protocoles et les études qui sont menées sont pertinentes.
- Une bouée lidar est en mer, possibilité de se connecter sur le site qui donne les informations sur la houle et le vent (webcam).
- Le groupe de travail du Comité se réunira le 30 mars prochain, et mise à disposition de toutes les informations sur le site du Comité.
- Reprise des travaux de carottage au mois de mars au lieu du mois de juin comme prévu en accord avec le comité : Un communiqué de presse a été envoyé pour faire part du mécontentement de la profession.

10. Questions diverses

a) Raie Brunette

- Le Président et Grégory METAYER sont allés à Paris au CNPM pour défendre à la Commission Raie et Requins, leur position pour une pêche raisonnée pour tous les demandeurs d'autorisation de pêche scientifique de raie brunette.
- Seulement 7 votants pour l'option bretonne et 13 contre.
- Les scientifiques sont favorables à une ouverture du fait de l'abondance de la ressource → blocus de la part des Organisations de producteurs qui n'ont pas les quotas nécessaires
- Explications : Mise sous quota des raies en 2009 avec interdiction de pêche de la raie brunette (réintroduction en 2014 avec un sous-quota). Depuis 2015, des autorisations de pêche scientifique sont délivrées et les tonnages limités à ce sous-quota ne rentrent pas dans le quota global de raie.
- Si réintégration dans le quota global des raies → quota global rapidement atteint
- Le CIEM (Conseil International Exploration Mer) va être saisi pour réévaluer le quota de raie brunette
- L'arrêté actuel stipule une ouverture le 3 avril – Quota 32,5 tonnes de St-Malo à Brest (25t776 criée St-Quay-Portrieux).
- Le président ne baisse pas les bras et continue de travailler avec la DPMA pour essayer de trouver des solutions afin que l'arrêté (autorisations pour 126 navires + 1ères installations depuis 2015) soit modifié.

b) Ouverture de la pêche au chalut des seiches :

- Modification de la réglementation cadre de la pêche au chalut en baie de St-Brieuc : modification en cours à la DIRM.
- En attendant, une demande de pêche des seiches sera effectuée la semaine prochaine pour une ouverture, comme prévue, après le 15 mars lors de la première marée avec un coefficient +100.

c) Demande relative au protocole chalutage banc de sable en Baie de Lannion

- A la demande de l'IFREMER, le protocole du chalutage du banc de sable en Baie de Lannion doit être toujours fait avec le même navire.

d) Problème de cohabitation bulotiers/chalutiers :

- Au titre de la sécurité, Grégory METAYER interpelle l'Administration quant aux contrôles effectués sur les filières à bulots mises hors zones ; un chalutier a pris l'orin d'une filière à bulots au niveau de la Madeux dans son hélice, un autre navire a dû se dérouter et lui venir en aide. Ce type d'incident est fréquent. Le Directeur demande des rapports de mer pour permettre d'identifier les problèmes.

Fin de la réunion à 17h

Le Président,
Alain COUDRAY

